

Soutenance de mémoire de MA en sciences sociales - *pilier géographie* - de

COMTE VALENTIN

Professeur : *Rebetez MARTINE*

Expert : *Vitasse YANN*

Intitulé du mémoire:

Changement climatique et vignoble neuchâtelois

**Évolution de la limite altitudinale de culture de la vigne en
fonction des températures de l'air**

La soutenance aura lieu en FLSH le **27 juin** 2018 à **14h00** dans l'alvéole
B.1.N.02

RESUMÉ

Depuis le début des années 1970, la limite altitudinale maximale de culture de la vigne dans le canton de Neuchâtel a augmenté de 50 mètres, passant de 500m à 550m.

Dans le même laps de temps, la température moyenne de l'air durant la période végétative de la vigne a augmenté de près de 2°C dans la région, conséquence du changement climatique. Cette hausse globale des températures de l'air a entraîné un changement de type de climat viticole du vignoble neuchâtelois (Jones 2007), passant de frais à intermédiaire.

Ce mémoire a pour objectif d'évaluer les possibilités de cultiver de la vigne à une altitude plus élevée sur la base du critère de température moyenne de l'air durant la période végétative de la vigne.

Il ressort de cette étude que la limite altitudinale admise dans le canton de Neuchâtel pour la culture vitivinicole n'est plus adéquate du point de vue du critère susmentionné. Cette limite pourrait potentiellement être élevée à une altitude de 650 mètres, voire plus, en fonction des autres critères nécessaires à la production de raisins et vins de qualité (importance et rôle du vigneron, technologie utilisable, sol, pluviométrie, rayonnement, ...etc.). Si cultiver de la vigne à des altitudes plus élevées pourrait s'avérer une solution d'adaptation potentielle au changement climatique pour certains cépages comme le chasselas et le pinot gris, cette étude montre également que ce changement de climat viticole pourrait également s'avérer une opportunité de cultiver d'autres cépages, destinés à un climat intermédiaire en basse altitude